ASSOCIATION DES ETUDIANTS EN MEDECINE, PHARMACIE ET ODONTOSTOMATOLOGIE DE LOME COMMISSION ELECTORALE INDEPENDANTE



+228 70365670/97200634/70034735

Email: cei2025.aempolome@gmail.com

COMMUNIQUÉ N°006/CEI-AEMPO LOMÉ/2025 PORTANT LANCEMENT OFFICIEL DE LA CAMPAGNE ÉLECTORALE POUR LE RENOUVELLEMENT DU BUREAU EXÉCUTIF LOCAL AEMPO-LOMÉ (MANDAT 2025–2026)

Distingués Alumni, Honorables membres de l'AEMPO-LOMÉ,

La **Commission Électorale Indépendante (CEI) AEMPO-LOMÉ** vous adresse ses salutations les plus respectueuses et félicite l'ensemble des candidats retenus à l'issue de la validation officielle des candidatures.

Conformément au chronogramme électoral et aux dispositions de l'Article 97, alinéa j du texte AEMPO 2023, qui confère à la CEI la responsabilité d'« assurer le contrôle de la régularité du déroulement de la campagne électorale et d'organiser les mesures propres à garantir l'égalité de traitement des candidats pendant la période électorale », la Commission Électorale Indépendante (CEI) AEMPO-LOMÉ informe l'ensemble des membres et des candidats que la campagne électorale pour le renouvellement du Bureau Exécutif Local (mandat 2025–2026) est officiellement ouverte ce mardi 21 octobre 2025 et se poursuivra jusqu'au vendredi 24 octobre 2025 à 23h59.

DISPOSITIONS ET MESURES RÉGISSANT LA CAMPAGNE ÉLECTORALE

➤ MESURE 1 – Liberté et cadre de la campagne

La campagne électorale peut être menée par tout moyen de communication approprié (affichage, publication sur les réseaux sociaux, rencontres, messages, débats, etc.), dans la limite de la période fixée.

Toute action de communication en dehors de cette période sera considérée comme irrégulière.

> MESURE 2 – Interdiction de la propagande abusive

Les pratiques publicitaires à caractère commercial, les dons, libéralités ou avantages en argent ou en nature à des fins de propagande pour influencer ou tenter d'influencer le vote sont **strictement interdites**.

De même, l'utilisation des biens ou moyens d'une institution, d'un service universitaire, d'un comité permanent ou d'une structure associative à des fins électorales est formellement proscrite.

➤ MESURE 3 – Respect et éthique dans la communication

Il est interdit de procéder à des **déclarations injurieuses**, **diffamatoires ou discriminatoires**, par quelque voie que ce soit, à l'encontre d'un ou de plusieurs candidats. Tout acte de dénigrement ou d'intimidation sera considéré comme une **atteinte à l'éthique électorale** et pourra entraîner des **sanctions**.

ASSOCIATION DES ETUDIANTS EN MEDECINE, PHARMACIE ET ODONTOSTOMATOLOGIE DE LOME COMMISSION ELECTORALE INDEPENDANTE



+228 70365670/97200634/70034735

Email: cei2025.aempolome@gmail.com

> MESURE 4 – Interdiction de propagande le jour du scrutin

Il est **strictement interdit**, le jour du scrutin, de distribuer ou faire distribuer des documents, affiches, circulaires ou messages relatifs à la campagne électorale. Cette journée sera exclusivement consacrée au **vote**.

> <u>MESURE 5</u> – Équité et transparence

La CEI veillera à garantir l'égalité de traitement de tous les candidats, le respect mutuel et la transparence dans la conduite de la campagne.

Tout candidat ou membre estimant constater une irrégularité est invité à en faire rapport par écrit à la CEI via : <u>cei2025.aempolome@gmail.com</u>.

La Commission Électorale Indépendante (CEI) AEMPO-LOMÉ exhorte tous les candidats à une campagne responsable, constructive et respectueuse, centrée sur les idées, les valeurs et l'esprit de service à la communauté.

Elle leur souhaite **bonne chance** dans cette phase déterminante du processus électoral.

Fait à Lomé, le 21 Octobre 2025

Le Président, ZOTEPE Mawulom Amos